

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2020

**Présents :** M Michel MARESCOT - M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE - Mme Corinne DROUEN - M Eric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - Mme Catherine LEFEBVRE - M Germain LELARGE - M David MARES - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Didier PAPELOUX - M Vincent VANDERSTUYF.

**Excusés :** Mme Catherine FILIPOV donne pouvoir à Mme Catherine LEFEBVRE (jusqu'à son arrivée en réunion), M Olivier PAPAZIAN donne pouvoir à M Michel MARESCOT.

**Secrétaire :** Mme Anne JOSEPH.

## **Informations du Maire**

- Besoin de renfort d'1 personne au service technique par l'intermédiaire de Bac Emploi.
- Avenant pour la mission d'assistance juridique pour les travaux de confortement de la falaise.
- Demande à l'Agence Routière pour des réparations sur la RD 513 entre le Grand Bec et l'entrée de Bourg. Pour empêcher l'effondrement de la chaussée, l'Agence Routière préconise la réalisation d'une paroi berlinoise qui retiendra les terres et permettra de reprendre la structure de la chaussée (travaux en 2021).

## **1) Commissions communales**

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

- Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Président : Michel MARESCOT

Membres :

Titulaire : Catherine LEFEBVRE, suppléant : David MARES

Titulaire : Michel DABOUT, suppléant : Sophie DIERRE

Titulaire : Eric ESTRIER, suppléant : Germain LELARGE

- Commission Animations - Culture - Jeunesse - Commerces

Membres : Emmanuelle MELLOTT-KRISTY (coordinatrice), Sophie DIERRE, Corinne DROUEN, Catherine FILIPOV, JOSEPH Anne, David MARES, Didier PAPELOUX, Olivier PAPAZIAN

- Commission Investissements et Logements

Membres : le Conseil Municipal

- Commission Travaux - Sécurité - Police - Préservation du patrimoine existant

Membres : Catherine LEFEBVRE (coordinatrice), Michel DABOUT, Eric ESTRIER, Germain LELARGE, David MARES

- Commission Environnement - Nature - Economie d'énergie – Développement durable – Mobilité – Qualité de vie

Membres : Germain LELARGE (coordinateur), Sophie DIERRE, Corinne DROUEN, Eric ESTRIER, Emmanuelle MELLOTT-KRISTY

- Commission Finances et Budget – Administration générale (personnel, cérémonies officielles...)

Membres : Michel DABOUT, Eric ESTRIER, Catherine LEFEBVRE, Sophie NGUYEN VAN MAI, Didier PAPELOUX

- Commission Solidarité

Membres : Didier PAPELOUX (coordinateur), Sophie DIERRE, Catherine FILIPOV, Catherine LEFEBVRE, Vincent VANDERSTUYF

- Commission Communication – Nouvelles technologies – Démarches qualité  
Membres : Eric ESTRIER (coordinateur), Michel DABOUT, Didier PAPELOUX, Vincent VANDERSTUYF

## 2) Délégués / Correspondants

### - CCAS :

- 7 conseillers (Michel MARESCOT, Didier PAPELOUX, Sophie DIERRE, Catherine FILIPOV, Catherine LEFEBVRE, Vincent VANDERSTUYF, Germain LELARGE)
- 6 personnes extérieures au CM (les noms seront définis ultérieurement).

### - Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La commission se compose d'1 président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La commune propose 24 noms et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en choisit 12.

### - SDEC Energie (2 titulaires) :

- Michel DABOUT
- David MARES

### - SPL :

- 1 titulaire : Michel MARESCOT
- 1 suppléant (animations) : Emmanuelle MELLOT-KRISTY
- 1 suppléant (promotion in-Deauville) : Eric ESTRIER

### - CNAS :

- 1 élu : Sophie DIERRE
- 1 agent : la secrétaire

### - Correspondant défense :

- 1 titulaire : Didier PAPELOUX

### - Sécurité routière

- 1 titulaire : David MARES

### - Fibre optique (2 titulaires, 4CF):

- Eric ESTRIER
- Vincent VANDERSTUYF

### - Technologie de l'Information et de la Communication (TIC, 4CF) :

- 1 titulaire : Michel DABOUT

### - Ecole de musique « Claude Bolling » :

- 1 titulaire : Catherine FILIPOV
- 1 suppléant : Corinne DROUEN

### - RGPD (CdG14) :

- 1 titulaire : Catherine LEFEBVRE

### - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT, 4CF) :

- 1 titulaire : Michel MARESCOT
- 1 suppléant : Eric ESTRIER

### - FREDON (Lutte contre le frelon asiatique) :

- 1 titulaire : Sophie DIERRE

### - Paroisse (relations avec la paroisse) :

- 1 titulaire : Sophie DIERRE

### - Relais Assistants Maternels (RAM) :

- 1 titulaire : Sophie DIERRE
- 1 suppléant : Sophie NGUYEN VAN MAI

### **3) Confortement de la falaise**

- Attribution du marché Contrôle Technique

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 22/05/2020, la CAO a attribué le marché à l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 29 775€ HT.

Accord du Conseil.

- Nouvelle convention de subvention avec le Département

Autorisation de signer la convention de participation financière d'un montant de 1 000 000€ pour le confortement de la falaise.

Accord du Conseil.

- Nouvelle convention de subvention avec la 4CF

Autorisation de signer la convention de participation financière d'un montant de 1 000 000€ pour le confortement de la falaise.

Accord du Conseil.

- Acquisition bien sans maître dossier Keller, parcelle B 1501

Accord du Conseil.

### **4) Loyers communaux**

Proposition d'annulation des loyers du 15/03 au 31/05/2020 pour les commerces communaux qui ont dû fermer ou réduire leur activité pendant le confinement à savoir :

- Salon de coiffure,
- Crêperie,
- Pizzeria,
- Bar tabac (annulation partielle).

Concernant les autres loyers, les loyers de juin, juillet et août seront appelés normalement. Les loyers de mars, avril et mai seront appelés respectivement avec celui de septembre, octobre et novembre.

Accord du Conseil.

### **5) Actualisation du logiciel Sistec**

Logiciel pour la gestion du cimetière : 960€ TTC

Accord du Conseil.

### **6) Convention Etre et boulot (association d'aide à l'insertion):**

Devis pour le désherbage des allées, entre-tombes et taille des haies au cimetière de 1 498€56 TTC (19 - 23/10/2020)

Accord du Conseil.

### **7) Horodateurs 2020**

La convention pour 4 horodateurs avec la Société Indigo Park se termine fin 2020.

Propositions pour 2020:

- o Mise en service des horodateurs :  
tous les jours à compter du 20 juin au 31 août 2020.
- o les tarifs généraux sont :  
30 min → 1€ ; 1h → 2€ ; 2h → 3€ ; 3h → 4€ ; 4h → 5€ ; 5h → 6€ ; 6h → 7€ ;  
de 7h à 10h → 8€ ; au-delà de 10 h → 25€.
- o 3 exceptions aux tarifs généraux :
  - la gratuité du 1<sup>er</sup> quart d'heure de stationnement pour les horodateurs situés place du docteur Philippe et rue des Bains (avec remise de ticket),
  - le forfait par demi-journée à 4€ pour les horodateurs situés parking du Calvaire et parking des Fossés Vieux.
  - forfait à 6€ par jour pour les horodateurs situés parking du Calvaire et parking des Fossés Vieux.

- Les cartes de résidents en juillet et août 2020 pour tous les stationnements payants au tarif de :
  - 20 € par mois pour le stationnement en semaine hormis les week-ends
  - 40 € par mois pour le stationnement en semaine et les week-ends
  - Proratiser à la semaine en cas de stationnement en cours de mois et en cas de demande
- Gratuité du stationnement (carte obligatoire) de juin à fin août 2020 pour les Villervillais sur les parkings des Fossés Vieux et du Calvaire sur présentation d'un justificatif de domicile (exemples : Taxe d'Habitation ou Taxes Foncières), à raison d'une carte par habitation et pour une seule carte grise.
- Ajout d'1 5<sup>ème</sup> horodateur au parking du Grand Bec avec tarifs inférieurs à ceux des autres horodateurs pour un montant de 1 592,50€ HT soit 1 911,00€ TTC.

Accord du Conseil.

### **8) Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2020**

Gardien résident sur la commune pour un montant de 479€86.

Accord du Conseil.

### **9) Taxe de séjour (TS)**

Délibération à prendre avant le 01/10/2020 pour être effective au 01/01/2021.

Proposition de tarifs :

Catégories d'hébergement Tarifs par personnes et par nuitée	Tarif voté
Palaces	4,10€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5*	3,00€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4*	2,30€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3*	1,50€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4* et 5*	0,90€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1*, 2* et 3* chambres d'hôtes	0,80€
Terrains de camping et terrains de caravanages 3*, 4* et 5*, <i>et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalente</i> , emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques <i>par tranche de 24h</i>	0,60€
Terrains de camping et terrains de caravanages 1* et 2*, <i>et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalente</i> , ports de plaisance	0,20€

<b>Hébergement</b>	<b>Taux voté</b>
Taux appliqué par personne et par nuitée sur le prix de la prestation d'hébergement HT	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, <u>à l'exception des hébergements de plein air</u>	5 %

Pour mémoire, les recettes de la TS pour 2019 : 72 428€15

- Camping : 49 778€85
- Meublés : 7 987€35
- Chambres d'hôtes : 3 875€75
- Hôtel : 10 786€20

#### **10) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020**

Les taux des taxes n'auront pas été augmentés par la commune depuis 1997 soit 23 années.

Les taux des trois taxes directes locales ont été votés en 2019 selon le détail ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation	9,51%
Taxe foncier bâti	9,91%
Taxe foncière non bâti	20,68%

Il est proposé de maintenir les mêmes taux (pas d'augmentation) pour 2020. Le taux de la taxe d'habitation est gelé par décision gouvernementale. Accord du Conseil.

#### **11) Convention de mise à disposition du local situé à l'entrée du Garage**

Demande de prolongation du :

- 18/05/2020 au 01/06/2020 pour un montant de 200€.
- 01/06/2020 au 31/08/2020 pour un montant de 300€/mois.

Accord du Conseil.

#### **12) Convention de mise à disposition aux Graves « Chalet les pieds dans l'eau »**

1 chalet raccordé au réseau électrique du 12 juin à novembre 2020 pour 600€.

Le tarif de cette concession serait de 1 600€ soit :

- 300€ / mois : octobre, novembre.
- 500€ / mois : de juin à septembre.

Licence IV pour un montant de 800€ la saison (22/06 au 15/09/2020).

Soit un total de 4 000€ tout compris du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2020.

Option prioritaire de concession pour 2021 (en fonction des travaux de confortement de la falaise).

Accord du Conseil.

#### **13) Convention de mise à disposition (jeux gonflables)**

Cabanon en bois, 4 tables et 2 chaises pour un forfait de 500€ du 12/06/2020 au 05/09/2020. Les fluides (eau et électricité) seront à rembourser à la commune.

Logement au-dessus du Garage pour 650€ du 12/06/2020 au 15/08/2020.

Accord du Conseil.

**14) Participation frais cantine enfants villervillais**

Proposition de prise en charge du prix différentiel de la cantine entre Villerville et Trouville/Mer : 1€/repas/enfant sur présentation d'1 justificatif de la mairie de Trouville/Mer.

Accord du Conseil.

**15) Droits de place**

Proposition de gratuité des droits de place et des fluides aux commerces de ventes ambulantes de produits alimentaires durant toute l'année 2020 (en dehors des marchés avec animations).

Accord du Conseil.

**16) Travaux de voirie (dépenses d'investissement)**

Des travaux de voirie sont nécessaires cette année :

- la réfection de voirie chemin de la Bruyère suite à l'effacement de réseaux,
- le remplacement d'un dos d'âne trop dangereux (près du camping),
- la création rue de l'Eglise, d'une grille avaloir et d'un joint pour résoudre des problèmes d'infiltration d'eau dans les immeubles riverains,
- la réfection d'une partie d'un des trottoirs de la rue du Général Leclerc en enrobé rouge (trottoir dangereux).

Des devis ont été demandés.

Proposition de signer les devis suivants de l'entreprise EIFFAGE :

- la réfection de voirie chemin de la Bruyère pour un montant de 31 943,00€ HT soit 38 331,60€ TTC.
- le remplacement d'un dos d'âne (près du camping) pour un montant de 4 986,00€ HT soit 5 983,20€ TTC.
- la création rue de l'Eglise, d'une grille avaloir et d'un joint pour un montant de 3 797,25€ HT soit 4 556,70€ TTC.
- la réfection d'une partie d'un des trottoirs de la rue du Général Leclerc pour un montant de 2 237,31€ HT soit 2 684,77€ TTC (Mme Sophie NGUYEN VAN MAI n'a pas pris part ni à la discussion ni au vote des travaux puisqu'elle a quitté la séance sur ce point).

Accord du Conseil.

**17) Appellation chemin du Champ vert (délibération conjointe avec Cricqueboeuf)**

Le chemin situé entre la route départementale 513 et le chemin de la Vide sous le Bois délimite en son milieu les deux communes de Villerville et de Cricqueboeuf. Il est proposé aux deux conseils municipaux de Villerville et de Cricqueboeuf d'acter par la présente délibération conjointe du nom dudit chemin.

Pour ce faire et afin d'éviter toute ambiguïté notamment dans l'adressage, les livraisons et autres modalités relatives à la vie courante de nos administrés que ce chemin, comme l'indiquent actuellement les panneaux apposés, prenne l'appellation suivante : CHEMIN DU CHAMP VERT.

Accord du Conseil.

**18) Demande de subvention ravalement**

Travaux de ravalement pour le 69 rue Butin pour un montant de 1 738,00€.

Proposition d'octroyer 173,80€ correspondant à 10% du montant des travaux.

Accord du Conseil.

### **19) Devis de poubelles**

Les poubelles de la promenade en crête d'enrochement et ses abords sont à changer de façon urgente car elles sont devenues dangereuses. Des devis ont été demandés. Après renégociation, la SAS GUERY propose pour un montant de 3 198,14 € HT soit 3 837,77€ TTC la fourniture de 14 poubelles urbaines, à savoir :

- 14 entourages grille fer,
- 14 couronnes support de sacs,
- 14 couvercles de support sacs poubelles.

Accord du Conseil.

### **20) Achat d'1 véhicule électrique**

Le Peugeot Partner du service technique ne passera pas le contrôle technique. Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale des Municipales, pour doter la commune de véhicules dits propres et en adéquation avec la protection de l'environnement, un groupe de travail propose un véhicule électrique en Location avec Option d'Achat (LOA). Cette modalité de financement est adaptée à la technologie évoluant rapidement.

Plusieurs concessionnaires ont été sollicités.

Le choix du groupe de travail s'est porté sur une Renault Maxi ZE qui est un modèle rallongé avec 5 places assises, sièges arrières rabattables, format utilitaire. Son autonomie varie entre 120 km et 170 km (déplacement en ville ou local). La recharge se fait sur prise standard ou prise rapide.

Renault propose un contrat LOA DIA sur 36 mois pour un loyer mensuel de 362,00€ HT (véhicule et batterie). La maintenance est comprise pour 3 ans, hors pneumatiques.

Accord du Conseil.

### **Questions diverses**

A - Demande d'annulation de la part communale de la Taxe d'Aménagement du Paquebot (TAM) : 3 652€00 dont 3/5 soit 2 191€20 (commune) et 2/5 4CF  
Refus du Conseil.

B - Demande exonération taxe échafaudage (14 rue Daubigny) de l'entreprise LAINE : 495€00 (100j x 6m linéaires x 0€75)  
Refus du Conseil.

C - Festival de Théâtre : Prêt du logement du Garage et celui rue de Banville du 15 au 31/08/2020.  
1 état des lieux sera fait ainsi qu'une convention gratuite. 1 attestation d'assurance sera demandée.  
Accord du Conseil.

D - Demande d'exposition au RDJ de la mairie (07-17/08/20) : 100€ pour 10 jours pour participation aux fluides  
Accord du Conseil.

E - Extension estivale de la terrasse pour des transats et petites tables au Paquebot  
Accord du Conseil pour la saison estivale 2020 à condition de laisser le passage des piétons en toute sécurité le long du parapet de la Digue.

F – Proposition de remplacement de 2 tondeuses.  
Accord de principe du Conseil pour inscription en investissement.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT



